Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20261014-DEL20261014_62-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
9 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11 + 4 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six,
Le quatorze du mois d'octobre à dix-neuf heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
~~LE MÉHAUTÉ Claude~~, BOCHER Emilie, ~~HERNOT Hervé~~, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, ~~BRIAND Yvon~~, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, ~~GUERVILLY Alan~~, MADEC Myriam, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : LE MÉHAUTÉ Claude (pouvoir à BOCHER Emilie), HERNOT Hervé (pouvoir à LE BLANC Stéphane), BRIAND Yvon (pouvoir à GOAZIOU Fabienne), GUERVILLY Alan (pouvoir à TAISSET Maëlig),

Secrétaire de séance : GOAZIOU Fabienne

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Personnel communal - modification du tableau des effectifs – avancement de grade

La Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La Maire précise qu'un agent peut bénéficier, en 2026, d'un avancement de grade au titre de l'ancienneté et propose au Conseil d'émettre un avis favorable à cet avancement. Afin de permettre la nomination de l'agent concerné, la Maire propose au Conseil municipal de créer le nouvel emploi correspondant :

Nbre de postes	Grade	DHS	Date d'effet
1	Adjoint administratif principal de 2e classe	35h	01/11/26

Cette modification du tableau des effectifs, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

La Maire propose à l'assemblée la mise à jour du tableau des effectifs de la façon suivante :

- la suppression de l'emploi suivant :

Suppression d'emplois au tableau des effectifs				
Nbre de postes	**Grade**	**Fonctions**	**DHS**	**Date d'effet**
1	Adjoint administratif territorial	Responsable accueil polyvalent	35h	01/11/26

- la création de l'emploi suivant :

Création d'emplois au tableau des effectifs				
Nbre de postes	**Grade**	**Fonctions**	**DHS**	**Date d'effet**
1	Adjoint administratif principal de 2e classe	Responsable accueil polyvalent	35h	01/11/26

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20261014-DEL20261014_62-DE

Il appartient au conseil de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée,**
- **PRECISE que les crédits nécessaires à ces changements seront inscrits au budget communal,**
- **AUTORISE la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La Maire,
Maëlig TAISSET

Fabienne GOAZIOU
Secrétaire de séance